

60540 - Silver Développement

**Appel à manifestation d'intérêt "Territoire
d'Innovation de Grande Ambition"**

Rapport n° CP/2018/151

Service gestionnaire :

A220 - Délégation au Développement Social

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la participation du Département du Bas-Rhin à la candidature portée par l'Eurométropole de Strasbourg à l'appel à projets "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA) lancé par l'Etat, visant à construire et à évaluer, à l'échelle d'un territoire, un plan d'actions en matière de santé et de prévention, qui puisse être ensuite déployé à l'échelle nationale. Sont ciblés en particulier les effets du vieillissement et des affections chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires et digestives).

Le Département du Bas-Rhin a participé à la réalisation d'un dossier de pré-candidature dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Commissariat Général à l'Innovation. Ce projet « Santé en mouvements, une ambition partagée » est piloté par l'Eurométropole de Strasbourg,

Cette pré-candidature a été retenue en janvier 2018 par le comité national d'experts TIGA («Territoire d'Innovation de Grande Ambition »). A présent, il est proposé par l'Eurométropole que le Département du Bas-Rhin participe à la consolidation du dossier de candidature, celui-ci devant être finalisé d'ici décembre 2018.

Cette démarche TIGA rejoint deux objectifs majeurs de la politique d'autonomie du Département du Bas-Rhin :

- Renforcer l'innovation au profit du « bien vieillir » et du maintien à domicile ;
- Soutenir le déploiement d'initiatives sur les territoires à travers l'ingénierie et le déploiement d'actions à moyen et long termes.

Plus largement, ce projet s'inscrit dans un contexte de vieillissement de la population sans précédent. D'ici 2021, et selon l'Insee, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans, contre un sur six en 1990. Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. Ce ratio aura triplé en 30 ans.

Ainsi, et pour la première fois, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants (soit 9 enfants de moins de 20 ans pour 10 personnes âgées).

Cette évolution sociétale oblige à dépasser la vision limitative de l'avancée en âge, souvent associée à la perte d'autonomie. Le défi est d'aborder l'avancée en âge comme une opportunité pour le développement des territoires (adaptation de l'environnement), pour le développement médico-social et sanitaire (offre de santé et de services, mobilisation des partenariats) et pour le développement économique du fait des besoins nouveaux (notamment en matière d'innovations technologiques).

Enfin, le projet « Santé en mouvements, une ambition partagée » est inscrit dans les enjeux des contrats départementaux des territoires Ouest et Eurométropole de Strasbourg.

1. Une démarche nationale visant à soutenir des Territoires d'Innovation de Grande Ambition de Santé

Le Commissariat Général à l'Innovation (CGI) a lancé, au printemps 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires d'innovation de grande ambition de Santé » (TIGA) afin de permettre à des porteurs de projets de bénéficier du troisième programme d'investissement d'avenir (PIA), avec pour cible le soutien d'une dizaine de territoires au niveau national.

Cet AMI se positionne en amont de l'appel à projets prévu en juin 2018 afin d'identifier les 10 territoires pour lesquels un appui financier serait octroyé pour la réalisation d'études d'ingénierie, en vue de l'élaboration du dossier de candidature final en décembre 2018.

L'appel à projets TIGA entend renforcer les écosystèmes d'innovation locaux en matière de transition énergétique et écologique, numérique, démographique et sociale, de santé et de prévention des territoires. La démarche vise, en associant usagers et habitants, à contribuer au développement de nouveaux modèles économiques, pour une enveloppe globale de 500 M€ sur 10 ans : 300 millions € d'investissement et 200 millions € de fonctionnement.

Les financements de l'Etat pour les lauréats de l'appel à projets, 45 M € en moyenne par territoire qui sera retenu, seront répartis en subventions qui financeront principalement l'accompagnement au changement et la transformation du territoire et en investissements.

✓ Des critères de sélection exigeants

- vision à l'horizon 2030 démontrant la capacité du projet à « transformer le territoire » ;
- potentiel d'innovation et portée de l'ambition opérationnelle ;
- solidité et qualité de la gouvernance ;
- méthodologie d'implication des usagers ;
- précision du protocole d'évaluation et cohérence des indicateurs de suivi et d'impact ;
- caractère transposable au niveau national.

✓ Un processus de sélection en plusieurs étapes

- dépôt d'un dossier de pré candidature à l'AMI : 29 septembre 2017 ;
- réponse pour financement d'études d'ingénierie en soutien à l'élaboration du dossier de candidature final : janvier 2018 ;
- publication appel à projets : juin 2018 ;
- dépôt de la candidature consolidée : décembre 2018 ;
- réponse du Commissariat Général à l'Innovation : juin 2019.

2. Le dossier de candidature piloté par l'Eurométropole de Strasbourg

Le projet porté par l'Eurométropole de Strasbourg vise à construire et à évaluer, à l'échelle d'un territoire, un plan d'actions en matière de santé et de prévention, qui puisse être ensuite déployé à l'échelle nationale. Sont ciblés en particulier les effets du vieillissement et des affections chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires et digestives).

✓ Un périmètre territorial qui allie métropole et territoire rural pour répondre aux enjeux de transposabilité

Ce projet se déploie à la fois sur le territoire de la Métropole et sur un territoire plus rural en ciblant les Communautés de communes de l'Alsace Bossue, de Hanau la petite Pierre et de Saverne Marmoutier Sommerau.

Il s'agit de démontrer la transposabilité des actions déployées en associant immédiatement deux territoires aux caractéristiques différentes : Métropole versus territoires ruraux.

✓ Une ambition : transformer le territoire au service de la santé des citoyens

Pour atteindre cette ambition le projet est structuré autour de trois axes majeurs :

- transformer le cadre de vie aux enjeux de santé publique : déployer les infrastructures favorisant l'activité physique et les modes de déplacement actifs pour tous ;
- transformer les modes de vie et déployer une démarche de prévention : favoriser la pratique de l'activité physique ;
- transformer la prise en charge des personnes à risque élevé : mettre en place des parcours de santé personnalisés et intégrés, impliquer les patients en leur donnant une place essentielle.

Concrètement, ce projet vise à déployer une démarche d'innovation, d'évaluation continue et un socle de services numériques dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

✓ **Une démarche partenariale largement ouverte**

Afin d'élaborer le dossier de candidature « Santé en mouvements, une ambition partagée » un consortium a été créé.

L'Eurométropole agit en chef de file d'un consortium qui réunit le Département du Bas-Rhin, l'Agence régionale de santé, l'agence d'innovation régionale Grand E-nov, Docapost (groupe La Poste), les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie guidée par l'image, le pôle de compétitivité Alsace BioValley, l'Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux, l'Université de Strasbourg et la Ville de Strasbourg.

Les relations entre les partenaires de ce consortium sont fixées par un accord de consortium qui prévoit notamment que chaque partenaire est représenté au sein d'instances de gouvernance : comité de pilotage et équipe projet.

Les trois Communautés de communes de l'ouest du territoire et la Commune de Saverne seront appelées à se faire représenter au sein du comité de pilotage par l'une d'entre elles.

De plus, de par l'ambition et l'ampleur de la transformation envisagée, de nombreux autres partenaires seront mobilisés : France Assos Santé, la startup Facilien, l'ABRAPA, la SATT, l'association Siel Bleu, la CPAM, la BPI, la CARSAT, AG2R La Mondiale...

Le projet d'accord de consortium est joint en annexe au présent rapport. Il s'agit de proposer d'en approuver les termes.

✓ **Des groupes de travail pour co-construire la candidature à l'appel à projets**

Afin d'assurer l'élaboration d'actions opérationnelles fédérant les acteurs et les compétences (entreprises, associations, institutionnels...) 7 groupes de travail ont été constitués :

- gouvernance ;
- innovation ;
- services numériques ;
- évaluation continue ;
- transformation du cadre de vie ;
- transformation des modes de vie ;
- transformation de la prise en charge des personnes à risque élevé.

Ces groupes sont pilotés par des représentants des partenaires du consortium et sont constitués d'acteurs et opérateurs œuvrant sur ces thématiques.

3. Proposition de contribution du Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin est sollicité aux titres de :

- son rôle de chef de file de la politique en faveur des seniors et des personnes âgées
- son appui pour développer les partenariats avec les Communautés de communes du territoire Ouest et la Commune de Saverne.

Au titre de ses compétences sur le champ de l'autonomie, le Département a été sollicité pour piloter deux groupes de travail : « la transformation des modes de vie » et « la prise en charge des personnes âgées ». Son expertise en termes de dispositif et de coordination des acteurs permettront de contribuer à conduire ce projet aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé que le Département approuve les termes du projet d'accord de consortium, accepte d'être membre des instances de gouvernance de la démarche (comité de pilotage et équipe projet) et qu'il pilote les deux groupes de travail précités, mette à disposition son expertise, notamment à travers la mobilisation des ressources adéquates.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de participer à la candidature portée par l'Eurométropole de Strasbourg à l'appel à projets "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" lancé par l'Etat ;*
- approuve les termes du projet d'accord de consortium, joint en annexe à la présente délibération, visant à organiser les relations entre les partenaires dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature à la deuxième phase de l'appel à projets Territoire d'Innovation – Grande Ambition lié au projet « Santé en mouvements, une ambition partagée » ;*
- autorise son président à signer l'accord de consortium dans le cadre de la candidature « La santé en mouvements, une ambition partagée » porté par l'Eurométropole de Strasbourg ;*
- autorise son président à signer tout acte afférent au projet « La santé en mouvements, une ambition partagée ».*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY